

subir véritablement le contre-coup, ce sont les employés des chemins de fer, pour lesquels nous devrions avoir sympathie et respect. Et pourquoi tout cela? A cause de la politique inerte et inefficace du gouvernement dans le domaine ferroviaire.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur le président, je ne veux pas prolonger l'étude de cette question, mais j'ai pourtant une dernière observation à formuler. Le préopinant prétend que si le problème de transport qui nous occupe actuellement n'est pas résolu sous peu, nous courons à une crise importante, puisque la date-limite tombe le 15 mai et que nous serons bientôt en avril.

Nous de ce côté-ci de la Chambre, nous ne tombons pas sur le dos de la commission royale, comme le prétend mon honorable ami le ministre des Finances, mais c'est le gouvernement qui a imposé à cette commission royale certaines responsabilités touchant le différend ouvrier en question. Ces responsabilités, la commission royale certes ne les escomptait pas quand elle a été instituée. C'est le gouvernement lui-même qui les lui a imposées au moment du différend de l'automne dernier, différend qu'une loi a réglé, mais seulement à titre temporaire.

Durant l'étude de cette loi, le premier ministre lui-même a dit que son seul effet était de différer la grève, que personne n'était lésé dans ses droits.

Au cours de la discussion du 30 novembre, le premier ministre aurait dit, selon le compte rendu:

Ils sont suspendus...

Ils sont suspendus seulement.

...parce que le gouvernement veut sauvegarder l'égalité dans toutes les parties du pays...

C'est-à-dire en matière de prix de transport par chemin de fer:

...jusqu'à ce que l'égalisation soit mise en œuvre à la suite des recommandations de la Commission royale.

Et voilà. La commission royale d'enquête a été chargée de cette responsabilité. Nous avons le droit de demander, et c'est ce que nous faisons, si le premier rapport—ce sera vraisemblablement le seul d'ici le 15 mai—contiendra des recommandations, comme l'a dit le premier ministre, qui permettront l'égalisation dans tout le Canada. Si tel n'est pas le cas, alors comment va-t-on assurer l'égalisation, promise par le premier ministre, d'ici le 15 mai, date à partir de laquelle, faute de solution, la grève aura lieu?

**L'hon. M. Fleming:** Je ne puis dire avec précision quel sera le contenu du rapport. Il sera reçu en temps voulu, comme l'a dit le premier ministre. Ce sera alors le moment, à mon avis, quand tous les députés auront en

main le rapport et qu'ils l'auront examiné d'en discuter le contenu et les recommandations qui y figureront.

(Le crédit est adopté.)

722. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves—Crédit supplémentaire, \$2,150.

**L'hon. M. Pearson:** Le ministre pourrait-il nous renseigner sur les travaux de cette Commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves, auxquels on nous demande d'affecter d'autres fonds? Ces travaux sont-ils terminés?

**L'hon. M. Fleming:** Oui, les travaux sont terminés et cette petite somme est nécessaire pour payer le dernier compte.

**L'hon. M. Pearson:** Les travaux sont donc terminés, la Commission royale a rendu ses avis et le ministre dit que ce crédit est nécessaire pour acquitter les dernières dépenses de la commission. Puis-je savoir si le gouvernement a pris une décision concernant les vœux formulés par la commission au sujet du parcours de ce chemin de fer?

**L'hon. M. Fleming:** Ce renseignement sera fourni à la Chambre en temps utile.

**M. Baldwin:** J'aimerais dire un mot seulement au sujet des avis rendus par la commission. Étant allé là-bas dernièrement, je suis heureux de pouvoir dire au comité qu'on procède actuellement à un relevé de toute la région et qu'on a donné suite aux vœux de la commission dès qu'ils ont été formulés. Dès que les crédits pertinents eurent été votés en décembre dernier, des équipes d'enquêteurs se sont mises à effectuer des relevés dans la région. Les renseignements recueillis à ce moment-là confirmeraient, me dit-on, le rapport de la commission et les mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations de ladite commission.

(Le crédit est adopté.)

#### LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Impression et papeterie publiques—

723. Impression de la *Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire, \$17,000.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre peut-il nous dire si cette augmentation vient de ce qu'il a fallu imprimer un plus grand nombre de décrets du conseil?

**L'hon. M. Fleming:** Non, il y a eu plus de frais d'impression.

(Le crédit est adopté.)

724. Impressions et reliure des Statuts annuels—Crédit supplémentaire, \$3,000.

**L'hon. M. Hellyer:** Au sujet de ce poste, je me demande si le ministre peut nous dire si